



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)

DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024

Mise à jour juin 2022

Nom de l'épreuve :

Sélective de Ligue RS Feva Division 1 (5A)

Autorité Organisatrice : **Base Nautique Mare e Vela (2A025)**

Dates et Lieu : **Samedi 06 avril 2024 à Portigliolo (Coti Chiavari)**

Grade : **5A**

Groupe WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/HHVwsL78DR2EMyw15L66AU>

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Le Règlement du Championnat de Ligue Division 1
- 1.4 La conciliation suivant l'Annexe T des RCV s'appliquera.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les Avis aux Concurrents seront mis en ligne sur le [site web de la Base Nautique Mare e Vela](https://www.mare-e-vela.fr) : <https://www.mare-e-vela.fr> et si possible sur le [groupe WhatsApp Régate Voile Légère LCV](#).
- 3.2 Le PC course est situé à [au bureau d'accueil de la BNMV](#) : téléphone : **06.14.79.20.46** email : mare.e.vela2@orange.fr

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [sur la plage](#).
- 5.2 Quand un signal visuel est envoyé au-dessus d'un pavillon de classe ou groupe, il s'applique à cette classe ou groupe seulement. Ceci modifie les Signaux de course.
- 5.3 Quand le pavillon « APERCU » ou « APERCU sur H » sont envoyés à terre, la (les) course(s) est (sont) retardées, les bateaux ont interdiction de quitter le parking. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».
- 5.4 Après l'affalé de l'APERCU, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de **15 minutes**. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nombre maximum de Courses
Samedi 06 avril 2024	RS Feva	6

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **11h30**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

RS Feva	Pavillon « RS Venture » blanc
-------------------------	-------------------------------

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau comité affichera le numéro correspondant au parcours choisi (flamme numérique)

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours 1	Arrivée
Cylindrique Jaune	Marque 1 : Cylindrique Jaune Marque 2 : Cylindrique Jaune	Crayon Orange

Départ	Parcours 2	Arrivée
Cylindrique Jaune	Marque 1 : Cylindrique Jaune Marque 2 : Sphérique Orange Marque 3 : Cylindrique Jaune	Crayon Orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 Les départs des courses seront données en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

12.2 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
RS Feva	15 mn	30 mn	10 mn

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite fixé pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. ARBITRAGE

17.1 Les infractions aux instructions suivantes :

- Règles de sécurité
- Bateaux accompagnateurs
- Règle 42

Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a).

17.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionné d'une pénalité inférieure à DSQ (DP)

17.3 Si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 des RCV (emploi du pavillon « O ») permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a), 42.2(b) et 42.2(c). Rappel : la godille est toujours interdite.

17.4 Les bateaux Jurys, Comité de Course peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1.

17.5 DEMANDE D'INSTRUCTION

Un bateau qui a l'intention de réclamer, sans décision du Jury dans le parcours, doit en informer le Comité de Course immédiatement après avoir fini sa course, ou aussitôt que possible.

Il devra indiquer le numéro de voile de son ou de ses adversaires.

Le réclamant se rendra immédiatement près du bateau Comité, avec son adversaire qui aura été prévenu par son entraîneur via VHF

L'instruction aura lieu aussitôt sur l'eau (modifie RCV 61).

S'il existe une bonne raison de le faire, le Jury pourra instruire une réclamation ne répondant pas à cette exigence. Ceci modifie la RCV 61.1

18. CLASSEMENT

18.1 **UNE** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **QUATRE** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **QUATRE** à **SIX** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 *[DP]* RCV 40.1 s'applique, le port du gilet de sauvetage est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

19.3 Un bout de remorquage est obligatoire, celui-ci doit être à poste, attaché autour du mât ou à l'avant du bateau.

19.4 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) **pourra** être mis en place. Les concurrents devront signer la feuille d'élargement au départ et au retour. Les tables d'élargement seront situées à proximité de l'accueil. L'heure limite pour élarger au départ par les ENTRAINEURS ou ACCOMPAGNATEURS est l'heure du 1^{er} signal de départ de la première course.

19.5 L'élargement retour est à faire par le COUREUR lui-même, dans le délai de 1h après l'arrivée du dernier de la classe, ou après l'indication de la fin des courses du jour par le comité de course.

19.6 Après l'utilisation des pavillons « AP/H ou N/H » par le CC, l'élargement retour sur l'eau, sera à disposition dès le premier retour à terre.

19.7 Pénalité pour infraction à l'élargement retour :

Le concurrent recevra une pénalité de 10% calculée sur le nombre de bateaux inscrits dans le groupe classement sans instruction mais pas plus que le nombre d'inscrits plus 1. (Ceci modifie la RCV 63.1), à la dernière course de la journée.

- 19.8 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : [Pavillon Arbitre FFVoile sur le bateau Comité](#).

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [[sans objet](#)].
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - **Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels [ou accompagnateurs](#).

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le [parc à bateaux](#) .

26. PRIX

Des prix seront distribués :

- Aux trois premiers du classement général
- Aux trois premiers de chaque catégorie d'âge à partir de 5 concurrents
- Aux premiers de chaque catégorie d'âge si moins de 5 concurrents
- Aux trois premières féminines de chaque classe à partir de 5 concurrentes
- Aux premières féminines de chaque classe si moins de 5 concurrentes
- Au premier Club.

Arbitres désignés :

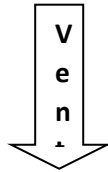
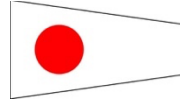
Président-e du comité de course : **Christophe DUMOULIN (Lic 0714975R)**

Président-e du comité technique : ND

Président-e du jury : **Corinne ROBERT (Lic 0548341P)**

ANNEXE PARCOURS

Parcours N°1




Définition du Parcours normal

Départ - 1 - 2 - 1 - 2 - Arrivée

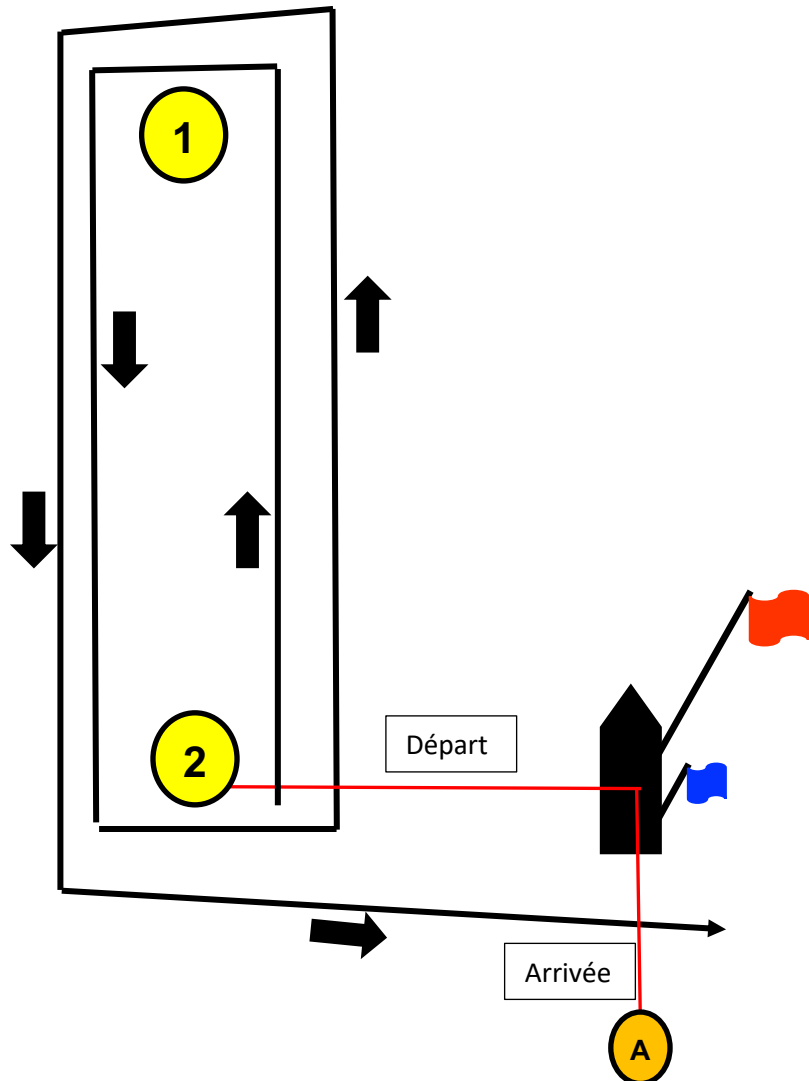
Toutes les marques sont à laisser sur bâbord

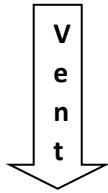
Définition du Parcours Minimum

Pavillon  **s avant le départ**

Départ - 1 - 2 - Arrivée

Toutes les marques sont à laisser sur bâbord

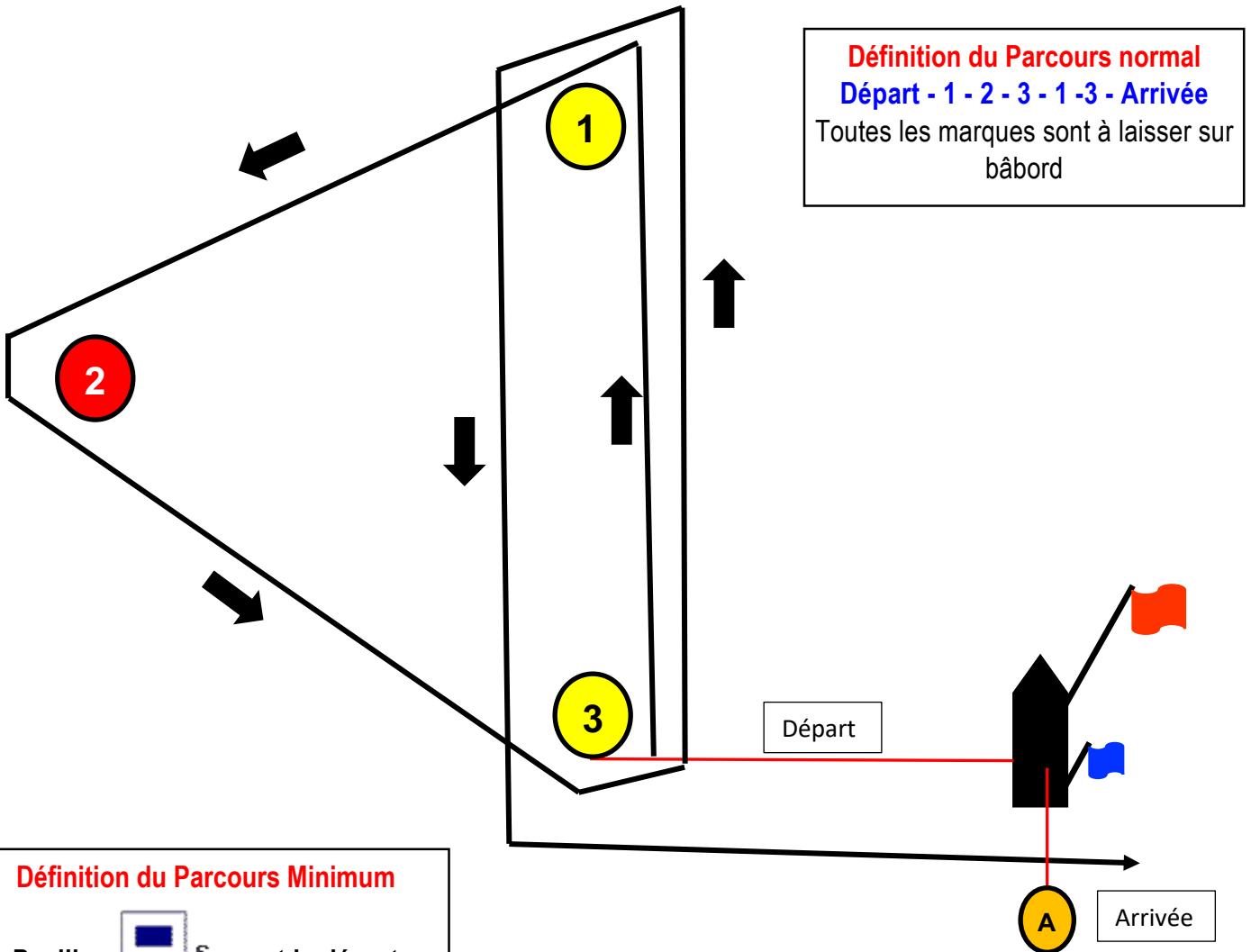




ANNEXE PARCOURS



Parcours N°2 :



Définition du Parcours Minimum

Pavillon  s avant le départ

Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Toutes les marques sont à laisser sur bâbord